

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GARDE ADHEMAR

Procès-verbal de la Séance du 08 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15; Présents : 13 ; Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2021.

Présents : Mr LAPLANCHE-SERVIGNE François

Mme MILHAUD Agnès – Mr SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine –

Mr WINAUD-TUMBACH Georges -

Mmes BESSON-LLORET Véronique - BIRADES TROCCAZ Emilie – CHALET Martine -
HERBERT Maria –

Mrs ARNOUX Paul - GAMET Jean-François – SAUSSET Arthur – TERLUTTE Guillaume –

Absents : BAYLE Emilie – ROLLAND Antoinette

Procurations,

BAYLE Emilie, donne procuration à BIRADES TROCCAZ Emilie

ROLLAND Antoinette, donne procuration à LAPLANCHE-SERVIGNE François

Secrétaire de séance : Mme MILHAUD Agnès

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme MILHAUD Agnès se propose.

M. le Maire en ouverture du Conseil Municipal donne les informations suivantes sur notre budget.

« LA GARDE-ADHÉMAR, INVESTISSEMENTS MARQUANTS DU BP 2021

Les recettes et dépenses du BP 2021 sont évidemment équilibrées. Comme tout budget primitif, il est prévisionnel quant à ces recettes et dépenses. Ces dernières, d'investissement, se présentent sous forme « d'enveloppes » qui seront « ciblées/fléchées » au fur et à mesure des résultats des études programmées, et des choix de l'équipe municipale qui en découleront.

Les dépenses du budget 2021 s'autofinancent. Exceptionnellement, il a été décidé que le taux communal des impôts ne serait pas augmenté, afin de participer à l'effort collectif national pour dépasser l'épreuve de la pandémie qui pèse matériellement sur les ménages.

Il est classique d'insister sur le caractère « incompressible » des dépenses courantes (dépenses de personnel, fonctionnement-entretien des équipements communaux...). Cela ne veut pas dire que nous considérons ces dépenses comme « inéluctables » et que nous n'allons pas redoubler d'efforts, c'est-à-dire aussi d'imagination (recherche systématique d'économies, par exemple d'énergie, optimisation des moyens disponibles tant humains que matériels...) pour les contenir, en essayant de les réduire. Et ce, malgré la charge très significative cette année des mesures liées aux contraintes sanitaires en ces temps de pandémie : achat de matériel de protection, personnel en complément pour le nettoyage des locaux et l'organisation périscolaire, etc.

Lorsqu'en fonction des études commandées en ce début de mandat, des projets importants prendront forme (extension de l'école maternelle, réaffectation/rénovation de bâtiments vacants, toit de l'église, voiries supplémentaires, aménagement des espaces publics des Montjars, etc.), des compléments de financement seront bien évidemment nécessaires, par exemple sous forme d'emprunt, d'autant plus raisonnablement que la commune est faiblement endettée.

Résumé des projets d'investissement les plus significatifs :

Ecole maternelle : mise aux normes -impérieuse- et étude de son extension-rénovation incluant la cantine, à partir d'une étude de 2009 déjà réalisée sur la question par le CAUE de la Drôme ; construction d'un préau.

Etude pour réaffectation des bâtiments communaux vacants : ancienne mairie et sa maison mitoyenne, ancienne prison...

Fin des études concernant l'aménagement des espaces publics des Montjars : l'étude hydraulique nous a été rendue le mois dernier, et la suite des propositions du bureau d'études Wagon cette semaine. Des choix pourront donc être faits à partir de ces propositions, de leur pertinence et de leur coût, en concertation avec les habitants.

Parkings résidents : tracé des emplacements et barriérage, afin que les Lagardiens puissent stationner à proximité du centre ancien malgré l'afflux saisonnier de touristes, clients des restaurants et randonneurs.

Programme réfection voirie : plus de 14 kms déjà réalisés, un budget conséquent y est consacré en 2021 (220000 euros), tout en tenant compte des travaux de tranchées à venir pour l'adduction d'eau des habitations de la Plaine. Cet effort sera soutenu à l'avenir.

Toit de l'église : actualisation de l'étude de 1995, financement et lancement des travaux

Matériel technique : acquisition perche d'élagage, balayeuse mécanique (silencieuse !)

Jardin remarquable des plantes médicinales et aromatiques : remise à niveau, aménagement des différentes espaces (collections, zone pour évènements - concerts...-, aménagement de l'ancienne écurie qui jouxte la mairie en espace pédagogique.

J'en termine avec cette introduction, en remerciant les services de la commune, les agents techniques et administratifs, qui font vivre au quotidien ce budget, et tout spécialement Jocelyn COMBE, pour le remarquable et ardu travail technique accompli pour mettre au point le budget 2021 que je vous propose, mes cher.e.s collègues, de voter ce soir. »

Délibération N° 2021-01 : Délibération opposition au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes Drôme Sud Provence

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI),

Considérant que le II de cet article prévoit que si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi,

Considérant qu'en 2017, les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article 136 de la Loi ALUR ont été remplies, à savoir une délibération d'opposition d'au moins 25% des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population totale et que, par conséquent, le transfert de compétence n'a pas eu lieu,

Considérant que si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II explicitées ci-dessus.

Considérant que notre commune est déjà dotée d'un Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire propose **de s'opposer au transfert** de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à la communauté de communes Drôme Sud Provence

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions**

- **S'oppose au transfert** de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), à la communauté de communes Drôme Sud Provence

Délibération N° 2021-02 : Vote du Compte de Gestion COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour **la Commune**.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des différents services de l'exercice **2020**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion est régulière,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2020** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N° 2021-03 : Vote du Compte Administratif COMMUNE 2020

Monsieur le maire présente **Le Compte Administratif « commune » pour l'année 2020 :**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2020	REAL 2020		PREVUS 2020	REAL 2020
011 Charges à caractère général	462 900	282 924.90	013 Atténuation de charges	15 250	34 472.43
012 Charges de personnel et assimilés	629 100	609 916.13	70 Produits des services	62 200	57 794.04
014 Atténuation de produits	165 000	118 148.00	73 Impôts et taxes Dont 3 taxes (TH,TFNB,TFB) et CFE	1 108 019	1 123 350.00
65 Autres charges de gestion courantes	247 000	169 099.16	74 Dotations et subventions	23 305	121 903.93
656 frais fonct. Groupes d'élus	0	0	75 Autres produits	12 000	11 425.91
S/total dépenses de gestion des services	1 504 000	1 180 088.19	S/total recettes de gestion des services	1 220 774.00	1 348 946.31
66 Charges financières	65 000	49 609.79			
67 Charges exceptionnelles	13 200	1 690.00	76 Produits financiers	200	156.57
68 dotations aux amortissements	0		77 produits exceptionnels	0	30 818.70
022 Dépenses imprévues	5 333.33	0	78 reprise sur provisions	0	0
Total dépenses réelles	1 587 533.33	1 231 387.98	Total recettes réelles	1 220 974.00	1 379 921.58
042 op . ordre transfert entre section	24 000	10 677.00	042 op . ordre transfert entre section	0	0
Virement à la section d'investissement = total recette – dépenses réelles	300 000		002 Résultat cumulé	690 559.33	
023 virements section investis.					
TOTAL DEPENSES	1 911 533.33	1 242 064.98	TOTAL RECETTES	1 911 533.33	1 379 921.58

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2020	REAL 2020		PREVUS 2020	REAL 2020
			Subventions chp 13	61 726	73 957.86
			Chapt 16 emprunt		0
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (études)	108 600.00	35 403.60			
Chapitre 204 subv équipement	300 000	300 000			
Chapitre 21 immobilisations corporelles (achat matériels)	494 000.00	204 092.49	Chap 21 immobilisation corporelles	0	0
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	335 000	2 155.20			0
Total dépenses d'équipement	1 237 600.00	541 651.29	Total recettes d'équipement	61 726	73 957.86
10 dotations réserves	0	0	10 dotations	40 000	66 513.49
16 Remb emprunts	80 000	73 748.97	Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)	500 000	500 000.00
020 Dép. imprévues	7 376.09		138 autres subventions		
			165 dépôts et cautionnements		0
			024 produits de cession		
Total dépenses réelles	1 324 976.09	615 400.26	Total recettes réelles	601 726	640 471.35
040 opération ordre transfert sect		0	040 opération ordre transfert section	24 000	10 677.00
041 opération ordre patrimoniales	0	0	041 opération ordre patrimoniales	0	0
			021 Autofinancement (vient du fonctionnement)	300 000	
Report déficitaire			001 Report exed	399 250.09	
TOTAL DEPENSES	1 324 976.09	615 400.26	TOTAL RECETTES	1 324 976.09	651 148.35

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et par 14 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

- Vote le compte administratif 2020, de La Commune

Délibération N° 2021-04 : Détermination et Affectations des résultats COMMUNE 2020

Le compte administratif de l'année **2020** pour le budget « commune » fait apparaître les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes (total émission des titres de recettes).....:	1 379 921.58 €
Dépenses (total émission des mandats).....:	1 242 064.98 €
Soit un résultat excédentaire de fonctionnement.	137 856.60 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes (total émission des titres de recettes).....:	651 148.35 €
Dépenses (total émission des mandats).....:	615 400.26 €
Soit un résultat excédentaire de	35 748.09 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement excédentaire reporté des exercices antérieurs,

la somme disponible pour l'affectation s'élève à 828 415.93 €

(Excédent reporté N-1 : 690 559.33 € + résultat de cet exercice 137 856.60 €)

(Pour mémoire résultat cumulé investissement = 399 250.09 € résultat N-1 + résultat année 35 748.09 € = **434 998.18 €** et résultat cumulé avec ajout des restes à réaliser, recettes + 17 592 et dépenses – 58 468 = 394 122.18 €)

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions**

Décide d'affecter :

En report à nouveau la somme de **578 415.93 €**

Sur le compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de **250 000.00 €**

Délibération N° 2021-05 : Vote du taux des taxes communales d'impositions 2021

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter le taux communal des 4 taxes d'imposition de notre commune. Après avoir donné les taux et bases des années dernières ainsi que les moyennes départementales et nationales, et le montant à prévoir pour équilibrer notre budget primitif ; Monsieur le Maire propose les taux ci-dessous :

La proposition est de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2021, (en raison de la crise de la COVID-19) soit :

M. le Maire précise au conseil municipal que dans le cadre de la suppression de taxe habitation, le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et « **en vertu de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, N° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH (taxe habitation) résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) pour 2021 est égal aux TFPB communal qui est de 9.45 % + le taux de TFPB 2020 du département de La Drôme de 15.51 %, soit 24.96 % (9.45 + 15.51) ».**

TAXE D'HABITATION :

Pour mémoire taux depuis 2011= 13.43 %..... à partir 2020, plus de pouvoir de décision du Conseil Municipal.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :

Pour mémoire taux depuis 2011 = 9.45 %..... proposition taux 2021 = 24.96 %

TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI :

Pour mémoire taux depuis 2011 = 49.08 %..... proposition taux 2021 = 49,08 %

Monsieur le Maire signale qu'à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, celle-ci est remplacée par une cotisation foncière des entreprises C.F.E .

COTIS. FONCIERE DES ENTREPRISE

Pour mémoire taux depuis 2011 = 24.24 %..... proposition taux 2021 = 24,24 %

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- Décide de voter les taux proposés par Mr le Maire ci-dessus soit pas d'augmentation des taux des 4 taxes pour 2021

- autorise le maire à signer l'état 1259 COM.

Délibération N° 2021-06 : Vote Budget primitif COMMUNE 2021

Monsieur le maire présente **Le Budget Primitif « commune » pour l'année 2021 :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2020	PREVUS 2021		PREVUS 2020	PREVUS 2021
011 Charges à caractère général	492 900	493 900	70 Produits des services	62 200	50 500
012 Charges de personnel et assimilés	599 100	690 000	73 Impôts et taxes Dont 3 taxes (TH, TFNB, TFB) et CFE	1 108 019	990 983
65 Autres charges de gestion courantes	247 000	227 000	74 Dotations et subventions	23 305	192 190
			75 Autres produits	12 000	13 000
014 Atténuation de produits	165 000	147 993	013 Atténuation de charges	15 000	20 000
S/total dépenses de gestion des services	1 504 000	1 558 893	S/total recettes de gestion des services	1 220 524	1 266 673
66 Charges financières	65 000	60 000			
67 Charges exceptionnelles	13 200	13 200	76 Produits financiers	200	200
68 dotations aux provisions		15 000	77 produits exceptionnelles	0	0
022 Dépenses imprévues	5 333.33	4 195.93	78 reprise sur provisions		0
Total dépenses réelles	1 587 533.33	1 651 288.93	Total recettes réelles	1 220 724	1 266 873
					0
OPERATION D'ORDRE			OPERATION D'ORDRE		
				0	
042 opération ordre transfert entre section	24 000	24 000	042 opération d'ordre		
043 opération ordre intérieur de section			043 opération d'ordre intérieur de section		
Virement à la section d'investissement = total recette – dépenses réelles 023 virements section investis.	300 000	170 000	002 Résultat cumulé	690 809.33	578 415.93
					0
TOTAL DEPENSES	1 911 533.33	1 845 288.93	TOTAL RECETTES	1 911 533.33	1 845 288.93

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2020	PREVUS 2021		PREVUS 2020	PREVUS 2021
			Subventions chp 13	61 726 Dont RAR 33 763	61 992 Dont RAR 17 592
			Chapt 16 emprunt		
Chapitre 20 immobilisation incorporelles (études)	108 600 dont RAR 23 500	88 400 dont RAR 31 200			
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	300 000	0			
Chapitre 21 immobilisation corporelles (achat matériels)	494 000 Dont RAR 56 38	559 728 Dont RAR 27 268	Chap 21 immobilisation corporelles		
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	335 000	250 000			
Total dépenses d'équipement	1 237 600	898 128	Total recettes d'équipement	61 726	61 992
10 dotations	0	0	10 dotations	40 000	38 500
16 Remb emprunts	80 000	80 000	Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)	500 000	250 000
27 Créances sur Collect. Territ. Dont vente terrain à Lotis Buissières					
020 Dép. imprévues	7 376.09	1 362.18	138 autres subventions		
			024 produits des cessions		
Total dépenses réelles	1 324 976.09	979 490.18	Total recettes réelles	601 726	350 492
040 opérations ordre transfert secti			040 opérations ordre transfert section	24 000	24 000
041 opérations ordre patrimoniales Cpte 2041642		0	041 opérations ordre patrimoniales	0	0
			021 Autofinancement (vient du fonctionnement)	300 000	170 000
Report déficitaire			Report excédentaire	399 250.09	434 998.18
TOTAL DEPENSES	1 324 976.09	979 490.18	TOTAL RECETTES	1 324 976.09	979 490.18

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 15 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions**

- Vote le Budget Primitif 2021, de La Commune

Fin de séance 20 heures 00

Fait le 09/04/2021

Le Maire,




François LAPLANCHE-SERVIGNE